

# Un réquisitoire contre le régime pénitentiaire des détenues en Suisse romande : [1ère partie]

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: Article

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **40 (1952)**

Heft 802

PDF erstellt am: **09.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-267791>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

E 1436  
J. A.

# Le Mouvement Féministe

Paraît le premier samedi de chaque mois

Compte de Chèques postaux I. 943

## FONDATEUR DU JOURNAL

Emilie GOURD

## RÉDACTION

M<sup>me</sup> WIBLE-GAILLARD, 10, rue des Granges

ADMINISTRATION ET ANNONCES

M<sup>lle</sup> Renée BERGUER, 7, Pl. du Pt-Sacouneux

## Organe officiel

des publications de l'Alliance  
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

## ABONNEMENTS

SUISSE 1 an . . . . . Fr. 6.— (ab. min.)

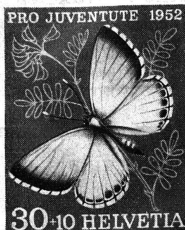
Abonnement de soutien . . . . . 8.—

Le numéro . . . . . 0.25

Les abonnements partent de n'importe quelle date

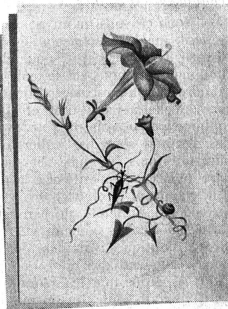
L'intelligence consiste  
à tenter de compren-  
dre ce qui nous est le  
plus contraire... et à y  
parvenir.

André Malraux.



## "Pro Juventute"

Vente 1952 en faveur  
de la mère et de son  
petit enfant.



Cette année, la recette des ventes de cartes et de timbres «Pro Juventute» sera consacrée à l'aide pour la mère et son petit enfant.

Les activités de cette fondation qui cherche le bien des jeunes sont si variées et étendues, qu'elle doit faire bénéficier tour à tour chacune d'entre elles des fonds récoltés.

Ne croyons pas que le travail auprès des mères se limite à fournir des secours en médicaments, fortifiants, objets de layette, frais d'hôpitaux ou de médecins, dans les foyers nécessiteux.

## Une œuvre

éducative

nationale



Bien plus vaste est l'œuvre éducative accomplie, car elle atteint tout le monde, et en fait d'éducation, on a toujours quelque chose à apprendre, les gens aisés comme les moins favorisés.

Les puéricultrices de «Pro Juventute» s'en vont par tout le pays donner, dans des centres de puériculture, ou tout simplement dans des locaux loués pour l'occasion, un enseignement systématique auquel on est sans doute redevable de la diminution de la mortalité infantile. L'an dernier, un don du Département fédéral de l'intérieur a permis d'organiser soixante-quatre cours de puériculture qui ont eu lieu principalement dans les vallées les plus reculées du Tessin, du Valais, des Grisons, etc. Au total plus de mille huit cents femmes y ont participé. Pendant la journée, les directrices de ces cours se rendaient dans les foyers de ces mères, pour donner des conseils sur place.

Dans la plaine et dans les villes, cet enseignement attire aussi de nombreux auditeurs, il enthousiasme les élèves des écoles ménagères et professionnelles. Il est complété par la projection d'un film, *La Famille heureuse*, et par une exposition itinérante. Cette exposition, qui devient une sorte de consultation ambulante a été à l'origine de créations de consultations permanentes et de véritables centres de puériculture. Un cours de vacances — maternité et puériculture — destiné aux fiancées et jeunes femmes, a remporté un succès particulier.

Les publications éditées, sur ce même sujet, par «Pro Juventute», sont à la fois simples et claires :

ASSURANCE POUR LA VIEillesse  
DE LA MAISON DE RETRAITE DU PETIT-SACOUX

RENTES VIAGÈRES

GARANTIES PAR L'ÉTAT

RENSEIGNEMENTS  
MOLARD, 11

GENÈVE

## La réponse des femmes de Genève

35.972 oui — 6436 non

La cloche a sonné...

...pour la première fois dans notre république, elle n'appelait pas des hommes au scrutin, mais uniquement des femmes ; elle n'appelait pas des citoyens nantis de leurs droits politiques, mais des Genevoises et des Suissesses de Genève qui répondaient à une exceptionnelle consultation décidée par l'arrêté du Grand Conseil du 21 décembre 1951.

A peine les derniers sons s'étaient-ils éteints qu'une animation inusitée a commencé de régner, dans toutes les rues, des silhouettes féminines se hâtaient vers les lieux de vote et lorsqu'on arrivait au but, la foule était déjà là, elle obstruait l'entrée ; lorsqu'enfin on avait réussi à pénétrer dans le local, on ne pouvait plus avancer ; devant les bureaux, des masses compactes d'électrices attendaient leur tour, leur carte et leurs papiers d'identité à la main.

Bien souvent, dans les groupes suffragistes, on avait rêvé de faire une démonstration de masse, mais comment l'organiser ? La démonstration s'est faite d'elle-même et elle a été spontanée : pendant les deux premières heures de la votation, les locaux ont été submergés. Ainsi pouvait-on entendre tel gendarme, de service auprès des urnes, dire à son collègue d'un ton consterné : « Dis donc, elles nous ont eues ! »

Lorsque après la guerre, dans les pays libérés, la participation massive des femmes aux élections avait prouvé leur désir de s'intéresser au sort du pays, on l'avait expliqué par le « choc psychologique » reçu pendant les hostilités.

Mais chez nous, cette affluence n'est pas le résultat d'une excitation temporaire ou factice, mais bien d'un travail suivi, méthodique, graduel, accompli au cours de plusieurs mois par des équipes convaincues et inlassables. Lors de scrutins masculins en Suisse, où la question du suffrage féminin était posée, c'était des comités mixtes qui travaillaient ensemble et l'on disait volontiers que, sans les hommes, rien ne se ferait. Ici, tout a été différent, les groupes féminins ont seuls formés leur comité d'action, leurs commissions spéciales, ils ont mis au point une propagande parfaitement dosée et qui ne laissait rien au hasard. C'est cette manière de travailler féminine, exacte et minutieuse, que l'on souhaite introduire dans la vie de la collectivité, elle complèterait heureusement l'ardeur et l'élan masculins.

Dans les articles de polémique qui ont paru dans la presse avant la consultation, on a dit maintes fois que le désir de voter était le fait de célibataires, de solitaires agitées, agries ou désœuvrées. Mais on a pu voir les rangées de pouss-pouss stationner devant les locaux de vote, d'heureux bambins attendant leur mère, tandis qu'une voisine ou une parente les gardait, prête à entrer ensuite à son tour... on a vu des jeunes femmes déposer leur bulletin dans l'urne avec le bébé sur les bras... On a dit encore que cette prétention à vouloir disposer du droit de suffrage, irritait les maris et détruisait la paix des ménages — on peut imaginer en effet que, parmi les abstentionnistes, plus d'une a renoncé, non pas par indifférence, mais pour ne pas troubler la paix de la famille, dont elle sait que les enfants ont besoin, cela aussi devrait être compté — il est possible et même certain que des cas de ce genre ont existé, cependant, combien a-t-on pu voir d'électrices se rendre au lieu de vote au bras de leur époux, combien a-t-on vu de maris attendre patiemment, dehors, tandis que leur femme, seule admise à l'intérieur par le règlement, faisait une queue de dix, vingt, quarante, soixante minutes ! Combien a-t-on vu de jeunes papas, surveiller la progéniture sur le trottoir, avant de reprendre leur ensemble, la promenade dominicale...

Plus d'un adversaire a redouté aussi que parmi la cohorte des électrices, il n'y ait surtout des jeunes en révolte contre l'idéal féminin traditionnel, ou de vertes concurrentes avides de s'emparer du travail disponible. Or les femmes d'âge mûr et même d'âge avancé, formaient le plus grand nombre des participantes, et il ne fut pas rare de voir des personnes d'aspect vénérable, qu'on soutenait, des infirmes dans de petites voitures, qui n'avaient pas voulu user du vote par correspondance, afin d'avoir la satisfaction de déposer elles-mêmes, pour la première fois, leur bulletin dans l'urne.

Sur 72.516 électrices inscrites, 555 s'étaient annoncées pour le vote anticipé du vendredi soir et 999 pour le vote par correspondance. Ces chiffres inusités permettaient de prévoir une fréquentation très forte. D'ailleurs, au cours de la seconde quinzaine du mois, dans tous les milieux, au travail, dans les magasins, les autobus ou les trams, sur le trottoir, chez des amis... partout, il n'était question que de l'événement prochain. Le but du Comité d'action était atteint : réussir à informer et si possible à faire pencher pour l'affirmative, toutes les habitantes du canton. La campagne publicitaire avait prouvé son efficacité.

Il est bon de ne pas oublier que Genève est une sorte de microcosme de la Suisse, les confédérés sont pour une bonne part dans le succès obtenu, nombreuses étaient-elles dans les comités, et les bureaux de vote. Et si l'on sait que Genève est, après Lausanne, la seconde ville du canton de Vaud, que la colonie neuchâteloise forme aussi la population d'une petite cité, que les Valaisans sont plus nombreux ici qu'à Sion, sans parler des forts contingents suisses allemands, la consultation prend une signification qui dépasse notre canton.

42.408 électrices se sont présentées aux urnes, soit le 58 % des personnes inscrites. 35.972 ont posé leur estampille sur un bulletin « oui », 6.436 ont dit « non », ce qui représente à peu près 1 adversaire des droits politiques pour 5 ou 6 femmes partisans. Ces dernières forment le 48,6 % de 72.516. Il manque environ 300 voix pour que la majorité des suffrages possibles soit acquise.

Ce magnifique résultat a été accueilli avec la plus grande satisfaction par les membres du comité d'action et les chefs d'équipes, réunis à l'Union des femmes, dimanche soir. On a acclamé les membres du bureau : M<sup>mes</sup> A. Choisy et H. Gautier, présidente et vice-présidente du Comité d'action, M<sup>me</sup> Kamacher, présidente du suffrage féminin. On les a tour à tour remerciés de leur dévouement. On n'a pas oublié de faire remonter l'honneur de cette remarquable majorité aux pionniers du suffrage féminin à Genève, M. Auguste de Morsier, M<sup>lle</sup> Emilie Gourd, on a adressé aussi une pensée reconnaissante à Mme Bondallaz, la présidente de l'association genevoise du suffrage féminin jusqu'en 1951.

Et maintenant, les autorités de notre canton savent clairement ce que pensent des droits politiques 58 % des habitantes de notre canton. C'est plus qu'on en peut dire de la presque totalité des scrutins masculins.

## A nos abonnés

Est-il besoin de recommander, après ce 30 novembre, les bulletins verts, encartés dans le présent numéro, pour l'abonnement 1953 ?

Que nos récents abonnés, qui viennent de payer, ne se formalisent pas de cet envoi qui ne les concerne plus. Que les autres rendent, à notre administration, le service de faire un versement prompt... et généreux, si possible ! Merci d'avance !

Le Mouvement Féministe.